

Demande de subvention au Fonds pour le Développement Durable

Panneaux photovoltaïques

Attention : Tout projet de transformation, d'agrandissement ou de nouvelle construction doit être soumis séparément au Bureau des Autorisations.

Nous vous prions de ne pas entreprendre de travaux ou d'acquisitions avant que notre accord ne vous soit parvenu.

Conditions pour l'octroi de la subvention		
Votre bâtiment a été construit avant l'entrée en vigueur de l'actuelle loi vaudoise sur l'énergie,		
soit avant août 2014. □ oui		
La production de votre installation ne sera pas reprise à prix coûtant par le fournisseur.		
	, ,	
Coordonnées du demandeur		Auteur du projet / Installateur
Nom		
Prénom		
Adresse		
NPA, Localité		
Téléphone		
Email		
A discount of the latest and		
Adresse du bâtiment		
Adresse du bâtiment	1020 Renens	
Année de construction	1020 Refletts	N° de parcelle
Prévision des travaux	Début :	Fin:
Coût des travaux	CHF	1 111 .
Oddi des travadx Offi		
Date de la demande Signature		
	.9.1.4.4.1.0	
Par sa signature, le/la bénéficiaire accepte le règlement communal et les directives municipales		
régissant le Fonds du Développement durable téléchargeable sur <u>le site renens.ch/subventions</u> , et		
s'engage à fournir tous les do	cuments necessaires.	
December 2 formation		
Documents à fournir		
Avant la réalisation des travaux		
☐ Le devis établi par le fournisseur		
Après la réalisation des travaux		
□ La facture finale des travaux		
☐ Une preuve de son payement (p.ex. facture avec mention « payée », extrait de compte bancaire)		
☐ Coordonnées bancaires (nº d'IBAN) : document bancaire ou mention complète dans un e-mail		
Signer et envoyer:		
<u>Signer et envoyer</u> :		
par e-mail à gudd@renens.ch		
ou par courrier postal :		
Centre Technique Communal		
Service GuDD		
Rue du Lac 14		
1020 Renens		
	T	_
Montant de la subvention		



